

FEUQUIERES EN VIMEU

SALLE SOCIOCULTURELLE

SAMEDI 1er NOVEMBRE 2025 9H00-18H00

DIMANCHE 2 NOVEMBRE 2025 9H00-17H00

CHAMPIONNAT REGIONAL



**SALON DE
L'OISEAU**



**Organisé par le club ornithologique
La Gauloise**



ABC INFORMATIQUE
L'informatique facile



Ets BONVALET

Flours du Mesnil
MESNIL SOREL

CA
BRIE PICARDIE

SOCIETE ORNITHOLOGIQUE LA GAULOISE

Régional R10 Picardie, Normandie, Val d'Oise du 28 octobre au 2 novembre 2025

Règlement intérieur du Concours

ARTICLE 1 : Le concours est ouvert à tous les amateurs d'oiseaux baguant UOF, FFO ou CDE.

ARTICLE 2 : Aucun oiseau indigène protégé par la loi, ni ceux mentionnés dans la convention de Washington (annexe 1) et par décret ceux de Guyanne, ne pourra être présenté (sauf si l'éleveur est titulaire du certificat de capacité et d'une autorisation de sortie du ministère concerné)

ARTICLE 3 : Seuls sont admis à concourir les oiseaux propre élevage nés en 2025 (sauf exceptions prévues dans la classification UOF 2025) , porteurs d'une seule bague fermée au numéro de souche de l'éleveur.

ARTICLE 4 : Les droits d'inscription sont fixés comme suit :

2,50€ par oiseau

4,50 le duo

9,00€ pour le Stam

5,00€ pour le palmarès papier (gratuit en envoi par mail)

ARTICLE 5 : Les concurrents sont conviés à utiliser leurs propres cages sous réserve que ce matériel soit standard et en parfait état de propreté. Les grandes perruches (de taille égale ou supérieure à l'omnicolore) seront jugées en volières de 1mx0,5m et certaines colombes seront jugées dans des petites volières, fournies dans la limite de ses possibilités par la société. La GAULOISE pourra également fournir des cages pour le concours à ceux qui le désirent (toujours dans la limite de ses possibilités) contre une caution de 10€/cage pour les éleveurs extérieurs + 2€00/cage de location. **Dans ce cas, remplir la demande de cage sur la feuille d'encagement.**

Il est rappelé que les **cages** doivent être de **couleur noire**, fond et côtés blancs, que seul le **sable gris ou blanc** sera admis comme fond de cage, que **les fontaines seront fournies par l'organisateur**. Aucun signe de distinction ne sera accepté. Les oiseaux devront avoir de la nourriture pour au moins 2 jours.

ARTICLE 6 : **L'enlogement aura lieu le mardi 28 octobre à partir de 16h00 pour les canaris postures, la faune européenne et les colombes. Puis le mercredi 29 octobre à partir de 15h00, pour les canaris couleurs, les becs crochus et les exotiques becs droits à la salle socioculturelle de Feuquières en Vimeu en présence des commissaires désignés par le bureau de la Gauloise.**

Dans le cas où des oiseaux présentés ne correspondraient pas à ceux inscrits, le changement ne serait accepté que pour les oiseaux de même catégorie et de même classe .

Le décamagement s'effectuera le dimanche 2 novembre à partir de 17h00.

ARTICLE 7 : Les jugements auront lieu le **mercredi 29 Octobre pour les postures, faune et colombes. Et le jeudi 30 octobre pour les canaris couleurs, exotiques becs droits et becs crochus.**

Les décisions des juges seront sans appel.

Pendant la durée des jugements, seuls seront admis dans la salle les membres mandatés par le bureau de la Gauloise.

ARTICLE 8 : Les oiseaux seront présentés et retirés après l'exposition par les soins des exposants ou de leurs représentants à leurs risques et périls. La Gauloise en prendra le plus grand soin pendant la durée du concours et de l'exposition, elle assurera leur nourriture ; toutefois elle ne pourra être tenue responsable des accidents, vols ou morts dont ils pourraient être victimes.

ARTICLE 9 : Tout oiseau concourt soit en individuel, en duo ou en stam.

Tout oiseau individuel obtenant au minimum 90 points pourra être champion de sa classe, deuxième ou troisième de sa classe.

Tout Duo obtenant au minimum 180 pts pourra être champion de sa classe, deuxième ou troisième de sa classe.

Tout Stam obtenant au minimum y compris les points d'harmonie : 360 points pourra être champion de sa classe, deuxième ou troisième de sa classe.

Tout oiseau champion, dont la bague serait illisible ou dont le diamètre ne correspondait à l'oiseau, sera déclassé.

ARTICLE 10 : Prix d'élevage par catégorie :

- Canaris sur 7 oiseaux
- Hybrides et faune européenne sur 7 oiseaux
- Canaris postures sur 7 oiseaux
- Exotiques becs droits et colombes sur 7 oiseaux
- Psittacidés sur 5 oiseaux.

Les ex-aequos seront départagés suivant le critère du plus grand nombre de points sur 8, 9 **oiseaux** (ou plus).

ARTICLE 11 : Récompenses :

- Le champion de chaque classe sera récompensé par un souvenir (un souvenir maximum par éleveur)
- Le premier de chaque Prix d'élevage se verra attribuer un challenge. Attention : **minimum de 3 éleveurs et de 30 oiseaux dans le prix d'élevage.**
- Le meilleur oiseau de sa catégorie recevra une cocarde ou une médaille.

Ces remises de récompenses auront lieu le **Dimanche 2 novembre à 11 heures**

ARTICLE 12 : Les exposants n'auront en aucun cas le droit de retirer les cages des oiseaux exposés - sauf autorisation spéciale - ni de changer les oiseaux de cages, ceci pendant toute la durée de l'exposition.

ARTICLE 13 : Pour tous les cas non prévus au présent règlement, le Bureau de la Gauloise sera seul qualifié pour prendre toutes décisions qui s'imposeraient pour la bonne marche de la manifestation.

RECOMMANDATION IMPORTANTE

Les feuilles d'engagement, de repas et **la feuille de bourse**, lisiblement remplies devront parvenir impérativement pour le **16 octobre 2025** à la Trésorière de la Gauloise pour saisie :

FOURDRAIN Florence 5 rue des tilleuls 76260 Melleville. Tel 02.35.50.23.57 flo.fourdrain@outlook.fr

Il est précisé :

qu'il y aura possibilité de **restauration sur place le SAMEDI midi et le DIMANCHE midi** (Penser à réserver... Imprimé joint à renvoyer en même temps que votre feuille d'engagement)

INAUGURATION : Le vendredi 31 octobre à 18h30 heures en présence des élus

Déroulement du concours :

MARDI 28 OCTOBRE : préparation de la salle, enlogement postures, faune, colombes 16h00-18h30

MERCREDI 29 OCTOBRE : jugement postures, faune, colombes, enlogement canaris couleurs, exotiques becs droits et becs crochus de 15h00 jusque 18h30

JEUDI 30 OCTOBRE : jugements canaris couleurs, exotiques becs droits et becs crochus

VENDREDI 31 OCTOBRE : mise en place des oiseaux et de la salle
18H30 INAUGURATION

SAMEDI 1er NOVEMBRE : ouverture au public

DIMANCHE 2 NOVEMBRE : ouverture au public
17H00 délogement des oiseaux



TROPHEE BERNARD DUFRESNE

REGLEMENT

Article 1^{er} :

À compter du Régional 2019, il est créé un trophée à la mémoire de Bernard DUFRESNE, ancien Président de Région.

Article 2^{ème} :

Ce trophée appartient à la Région 10, il est mis en compétition, chaque année pour le régional de l'UROPOVON, entre les compétiteurs cotisants à l'UOF et à l'UROPOVON.

Article 3^{ème} :

Il sera acquis définitivement, par l'élèveur, qui aura gagné ce trophée 3 années consécutivement, ou 3 fois sur 5 ans.

Article 4^{ème} :

Le calcul, pour le gain de ce trophée est le suivant :

- Médaille d'or = 5 points
- Médaille d'argent = 3 points
- Médaille de bronze = 1 point
- Le pointage est doublé lorsqu'il s'agit d'un stam et X/1.5 pour les duos.
- Les ex-æquo éventuels seront départagés par le plus grand nombre de médailles d'or obtenues et si nécessaire par le plus grand nombre de médailles d'argent obtenues.

Le Président de Région

Serge LE LIGEOUR



FEUILLE D'ENCAGEMENT LGA



REGIONAL FEUQUIERES EN VIMEU 28/10 AU 02/11

Nom :

Prénom :

Club :

Stam :

Adresse :

Tél :

	Section	Classe	N° bague	Année	Désignation	Prix pour bourse
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						

	Section	Classe	N° bague	Année	Désignation	Prix pour bourse
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
34						
35						
36						
37						
38						
39						
40						
41						
42						
43						
44						
45						
46						
47						
48						
49						
50						
51						
52						
53						
54						
55						

Pour les stams, faire une accolade

chèque à l'ordre de La Gauloise	Oiseaux engagés :	Individuels :	X 2.50 €	€
		Duos	X 4.50€	€
		Stams :	X 9.00 €	€
		Palmarès papier :	5,00 €	€
		Réservation cages :	X 2.00€	€
	Total			_____ €

REGLEMENT DE LA BOURSE

Article 1 : La classe de vente sera sous l'entière responsabilité des organisateurs.

Article 2 : Les oiseaux proposés à la vente seront bagués, en bonne santé et en parfait état de propreté ainsi que les cages .

Article 3 : La bourse sera réservée aux exposants participant au concours. Le nombre des oiseaux en classe de vente ne doit pas être supérieur au nombre d'oiseaux engagés au concours. Au delà de ce nombre une participation de 1€ par oiseau sera demandée (Exemple : 10 oiseaux au concours, 15 oiseaux à la bourse = 5€ de participation)

Article 4 : **Une feuille d'encagement pré-imprimé avec la mention « Bourse » sera envoyée, en même temps que les feuilles d'encagement pour le concours. Les classes doivent être également indiquées pour la saisie.**

Article 5 : L'encagement dans la classe de vente est gratuit. Une commission de 10% sera perçue par La Gauloise sur le prix de vente des oiseaux vendus. Le montant des ventes sera envoyé sous les 15 jours par courrier.

Article 6 : Les oiseaux arriveront en classe de vente **du mardi 28 octobre au vendredi 31 octobre jusque 17h00, après les oiseaux seront refusés**

Article 7 : Les oiseaux seront présentés soit en individuel soit en couple . Dans ce cas, veuillez indiquer avec précision les oiseaux formant le couple. Les oiseaux peuvent être présentés par 2 par cage maximum. **Les étiquettes seront fournies par le club et seront apposées par l'éleveur sur chaque cage.**

Tous les oiseaux participant au concours pourront être éventuellement cédés, dans ce cas, **indiquez le prix en face de l'oiseau sur la feuille du concours.**

Il est interdit de céder des oiseaux en dehors de la salle (des contrôles seront effectués)

Article 8 : **Un prix minimum sera imposé** (ex. 20 euros pour un canari, 10 euros pour un mandarin , Gould 30 euros, perruche ondulée de couleur 12 euros, perruche ondulée de posture 20 euros , calopsitte 20 euros, agapornis 23 euros, grande perruche 30 euros ..)

Article 9 : L'état sanitaire des oiseaux sera contrôlé par le vétérinaire officiel.

Article 10 : Ne seront acceptés que les oiseaux en conformité avec la réglementation actuellement en vigueur en France.

Article 11 : Seuls les responsables de la Bourse seront autorisés à manipuler les cages et les oiseaux qui leur seront confiés. Les éleveurs exposants ne sont pas autorisés à rester devant les cages de leurs oiseaux de bourse

Article 12 : Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des accidents, pertes, vols ou mortalité dont les oiseaux pourraient être victimes quelle qu'en soit la cause. Le fait d'engager des oiseaux à la bourse vaut acceptation du présent règlement.

Article 13 : Le comité organisateur est seul compétent pour régler tout litige et résoudre tout problème non prévu au présent règlement.



BOURSE REGIONAL



FEUQUIERES EN VIMEU 28/10 AU 02/11/2025

Nom :

Prénom :

Club :

Stam :

Adresse :

Tél :

	Section	Classe	N° bague et année	Sexe	Désignation	Prix
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						

A ENVOYER POUR LE 16/10/2025 AVEC LA FEUILLE CONCOURS

DECLARATION SUR l'HONNEUR pour la participation à des expositions

Je soussigné(e)

Société :N° de souche :

Adresse :

certifie que les oiseaux faisant l'objet de ma feuille d'engagement au concours et à la bourse, organisée par La Gauloise à FEUQUIERES EN VIMEU **du 28 OCTOBRE au 2 NOVEMBRE 2025**,

sont nés dans mon élevage, et issus de parents eux-mêmes nés et élevés en captivité depuis plus de deux générations.

Je déclare sur l'honneur :

- que mes oiseaux sont en bonne santé
- avoir- ne pas avoir (**raier la mention inutile**) participé à des manifestations à caractère international dans les 30 jours précédant la manifestation.

Rappel : il est impératif de fournir un certificat sanitaire datant de 5 jours au plus ,garantissant l'état sanitaire de l'élevage dans les30 jours suivant la participation à une manifestation internationale.

- avoir participé dans les 30 jours aux manifestations suivantes :

date	Lieu	Club organisateur

- n'avoir pas remarqué, au sein de mon élevage, au cours des 21 derniers jours, des cas de mortalité ou de morbidité anormale.
- présenter mes oiseaux dans les conditions compatibles avec la réglementation relative au bien être des animaux

Certifié exact le

Signature :

**FEUILLE A REMETTRE LE JOUR DE
L'ENLOGEMENT, DATÉ DU JOUR**

REPAS REGIONAL FEUQUIERES EN VIMEU 2025

La Gauloise vous propose **un repas complet chaud** au prix de **17.00 €** le **samedi midi 1^{er} novembre** et le **dimanche midi 2 novembre 2025**

le menu sera le suivant :

SAMEDI MIDI

*Kir
Coquille de surimi
Blanquette de veau, riz
Fromage
Pâtisserie
Café*



DIMANCHE MIDI

*Kir
Choucroute garnie
Fromage
Pâtisserie
Café*

Réservation obligatoire pour le 16 OCTOBRE en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et de bourse auprès de :

Florence FOURDRAIN
5 rue des tilleuls
76260 MELLEVILLE
Tel. 02.35.50.23.57

Merci de retourner le coupon réponse accompagné du règlement (chèque à l'ordre de La Gauloise)

RESERVATION

NOM :

PRENOM :

SAMEDI 1^{er} NOVEMBRE

nombre de repas X 17 Euros =.....euros

DIMANCHE 2 NOVEMBRE

nombre de repas..... X 17 Euros =..... euros

TOTAL euros

CONCOURS REGIONAL DE FEUQUIERES EN VIMEU

(du mardi 28 Octobre au dimanche 2 Novembre 2025)

DEMANDE DE MATERIEL

Quelques précisions :

Vu la mise en place d'une bourse,

-la longueur de votre stand sera fonction du nombre d'oiseaux engagés au concours

-les oiseaux en supplément, que vous désirez mettre en vente, seront placés dans la partie « bourse »

Sur le coupon réponse bien inscrire le total de cages souhaitées (oiseaux pour le concours et la bourse)

celles ci devront être restituées propre et sans étiquettes. Une caution de 10€ par cage sera demandée et restituée lors du retour du matériel, 20€ pour les cageots du National.

La distribution aura lieu le Samedi 13 septembre à 15 heures chez Mr MONCHAUX.

Il est rappelé que les grandes perruches (de la taille de l'omnicolore et au-dessus) seront mises **par nos soins** dans de petites volières (dans la mesure de nos possibilités) **il est donc inutile de demander des panneaux de volières pour les grandes perruches mises au concours** . Les perruches calopsittes et autres plus petites seront dans les cages « grosses perruches ». Les colombidés de grandes tailles ou de la taille des rieuses seront mises dans des petites volières selon la disponibilité

L'adjoint au matériel Bruno Monard (06.62.78.96.24) et moi-même restons à votre disposition pour toutes précisions éventuelles..

Je vous souhaite une bonne exposition

A.DUMONT

coupon à retourner **pour le 10 septembre 2025**

MONARD Bruno

32 rue du 11 novembre 80460 FRIAUCOURT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Nombre de cages souhaitées :

(caution 10€/cage)

Canaris de couleur :

Exotiques :

Canaris de Posture (a préciser) :

Grandes perruches :

Moyennes perruches :

Petites perruches :

Demande de réservation de cageot pour le convoyage du National D'AGEN

Cageot

(caution 25€/cageot)

16 places :

12 Places :

Perruches 8 ou 4 places :